



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Mohammed IZIMER
M. Jean ESMONIN	M. Hervé BRUYERE	Mme Hélène ROY
M. Michel BACHELARD	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Jacques FOUILLOT	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Guy GILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claudette BLIGNY
M. Didier MARTIN	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Bernard RETY	M. Louis LAURENT	M. Jean-François GONDELLIER
M. Gérard LABORIER	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	M. François NOWOTNY	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Paul LECHAPT	M. Rémi DETANG
M. Gérard DUPIRE	M. Stéphan CLAUDET	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Yves BERTELOOT	M. Claude PICARD	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Françoise TENENBAUM	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Alain MILLOT	Mme Christiane COLOMBET.
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Joëlle LEMOUZY	

## *Membres absents :*

M. Rémi DELATTE	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. Philippe CARBONNEL	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Lucien BRENOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Jean PERRIN	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. François BRIOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jean-Marc NUDANT	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
Mme Claude-Anne DARCIAUX	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
Mme Nicole MOSSON	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Bernard OBRIOT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Jacques PILLIEN	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Paul ROIZOT	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.
M. Jean-François DODET	

## **OBJET : ENVIRONNEMENT**

### **Traitement des déchets - CET - Tarifs pour 2008**

Le Centre d'Enfouissement Technique situé route d'Is sur Tille à Dijon n'est autorisé, dans le cadre de sa réhabilitation et de sa remise en état, à accepter que des déchets inertes au sens de la réglementation.

Quatre catégories de déchets sont différenciées :

- les terres, déblais et marnes non polluées pouvant être utilisées comme couche de couverture pour étanchéité ou végétalisation (tarif 3,35 € HT la tonne en 2007) ;
- les autres déchets inertes (bétons, tuiles, briques, déblais...) mélangés ou non avec des terres ou marnes (tarif 6,70 € HT la tonne en 2007).
- l'argile comme couche étanche ayant une perméabilité maximale après compactage de  $10^{-7}$  m/sec, ceci afin de limiter l'infiltration et de favoriser le ruissellement des eaux de pluie : gratuité si besoins pour la réhabilitation du site. Pour des chantiers de grosse ampleur, les entrepreneurs devront toutefois mettre à disposition de l'exploitant un engin pour mettre en stock ou régaler ces produits.
- La terre végétale pour plantations et ensemencements : gratuité si besoins pour la réhabilitation du site.

Une augmentation des tarifs de 2 % sera appliquée pour l'année 2008.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,  
Après avoir délibéré,  
DECIDE**

- de fixer les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- Terres, déblais et marnes non polluées : : 3, 40 € HT la tonne
- Autres déchets inertes : : 6, 80 € HT la tonne
- Argile de perméabilité  $< 10^{-7}$  m/sec : gratuité après compactage, terre végétale

BEHE  
Pour extrait conforme,  
Le Président  
  


Publié le 20 DEC. 2007  
Déposé en Préfecture le

4 - JAN. 2008

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 4 JAN. 2008

